

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 janvier 2013

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Date de la convocation : 14 janvier 2013
Date d'affichage : 14 janvier 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Conlie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU, Maire.

Présents : MM. GARENNE, LEFEBRE, Mmes PESQUET, THIEBAUD, adjoints ; MM POUPARD, FAGOT, HELLIER, Mme LETANG, MM NOURY, BOUGLET, Mmes PEAN, MULLET, MM HOULBERT, GICQUEL, ZINADER

Absents excusés : M. RICHARD, adjoint ; Mmes RENOU, BEAUGER

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RUE DE SAINTE SABINE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis à droit de préemption, cadastrés section B n° 607 (1037m²), n°641 (1068 m²) et n° 841 (739 m²).

Après examen de ce dossier, les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces biens.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – RUE DES VANNEAUX

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il a une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption, cadastré section C n°666 (507 m²).

Après examen de ce dossier, les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE « SATESE» 2013-2015

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu du Conseil général une proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique « assainissement collectif » par le SATESE pour 2013 à 2015.

Il indique que le tarif TTC sera de 0.31 € par habitant (population DGF N-1) et que les tarifs 2014 et 2015 seront indexés sur la variation de l'inflation.

Le conseil donne son accord et charge M. le Maire de signer la convention.

EFFACEMENT DE DETTES

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu de M. le Receveur Municipal la demande d'effacement d'une dette suite à décision de justice, de 131.67 € correspondant à des factures d'assainissement de 2012.

Le conseil municipal donne son accord. Cette somme sera imputée à l'article 6542 du budget.

AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE SUR LE LOT N°1 (GO) DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu de l'entreprise Landron, titulaire du lot 1 (gros œuvre) du marché de travaux de la MSP :

- un devis en plus-value de 1 230 € HT pour le panneau de chantier
- un devis en moins-value de 11 360.92 € HT pour surélévation du RDS, suppression de la galerie technique et modification des planchers,

constituant l'avenant n°1 au lot 1 du marché de construction de la MSP pour un montant en moins-value de 11 360.92 € HT.

Le conseil accepte cet avenant et charge M. le Maire de signer les documents y afférents.

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AVEC RFF

M. le Maire rappelle au conseil que les travaux effectués en 2010 et 2011 sur le parking de la Gare avaient été rendus possibles par le biais d'une convention temporaire signée avec RFF et ADYAL Grands Comptes, mais qu'il était prévu une convention de transfert de gestion pour la partie aménagée en parking public gratuit pour les usagers de la gare de Conlie.

L'arpentage venant d'être réalisé, la convention de transfert va être établie.

Le conseil charge M. le Maire de signer cette convention.

BAIL DE LA MAISON PAROISSIALE

M. le Maire rappelle que, par délibération du 23 octobre 2012, le conseil municipal l'a chargé de renouveler le bail du Presbytère, qui se terminait le 31 décembre 2010, avec l'Association Diocésaine du Mans pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 aux mêmes conditions : loyer annuel 1 € plus le remboursement de la taxe foncière.

Il informe le conseil que l'Association Diocésaine souhaite remplacer le nom de « presbytère » dans le bail par « maison paroissiale ».

Le conseil donne son accord et charge M. le Maire de signer le bail de la maison paroissiale avec l'Association Diocésaine du Mans.

REMBOURSEMENT DE L'INDEMNITÉ DU RÉGISSEUR DU CAMPING A LA COMMUNE

M. le Maire informe le conseil que l'indemnité du régisseur du camping était remboursée depuis des années à la commune ; sans trace de délibération le remboursement n'a pu être effectué en 2012.

Le Conseil municipal approuve le remboursement de l'indemnité du régisseur du camping à la commune à compter de l'exercice 2013.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 5 décembre 2012,

Considérant la possibilité pour les communes et les établissements publics locaux, en application des dispositions législatives et réglementaires susvisées, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire Prévoyance et santé de leurs agents, selon les dispositifs de convention de participation ou de labellisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil

décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut de 5 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

OUVERTURE DU MUSÉE

Le Conseil approuve le choix effectué par la commission Musée concernant les dates et jours d'ouverture du musée de la 2^{ème} guerre mondiale Roger Bellon, à compter de 2013 :

- Ouverture du musée du 1^{er} avril au 30 septembre
- Jours d'ouverture : du mercredi au dimanche
- Horaires d'ouverture : 14 h – 17 h 30
- Ouverture possible également sur réservation, pour les groupes uniquement, du 1^{er} octobre au 30 novembre et du 1^{er} février au 31 mars.

ILLUMINATIONS DE NOEL 2012

Le Conseil approuve le choix effectué par la commission Fleurissement qui composait le jury décidant des plus belles illuminations de maisons à Noël, et donne des bons d'achat, d'une valeur totale de 280 euros, somme qui sera inscrite au budget 2013 à l'article 60628, à 13 lauréats.

NOM	ÉMARGEMENT
Raoul MARTEAU, Maire	
Joël GARENNE, Premier Adjoint	
Jean LEFEBVRE, Deuxième Adjoint	
Joselyne PESQUET, Troisième Adjointe	
Michel RICHARD, Quatrième Adjoint	Absent excusé
Nathalie THIÉBAUD, Cinquième Adjointe	
Robert POUPARD	
Jean-Marie FAGOT	
Pierre HELLIER	
Isabelle LÉTANG	
Allain NOURY	
Jean-Claude BOUGLET	
Véronique PÉAN	
Karine MULLET	
Jacques HOULBERT	
Christine RENOU	Absente excusée
Victor GICQUEL	
Evelyne BEAUGER	Absente excusée
Michel ZINADER	